

Les parcs éoliens en mer ravivent la colère des pêcheurs

- Alors que s'ouvrent les Assises de la mer, les éoliennes commencent à s'inscrire sur les côtes françaises.
- Impactées, les zones de pêche sur lesquelles elles prennent place se réduisent.

ÉOLIEN

Philippe Leguette
— Correspondant à Caen

« Sur l'éolien offshore, rien ne sera possible sans nous ! » Fin octobre, à peine annoncée, la candidature de la région Pays de la Loire à un troisième parc éolien en mer a fait bondir José Jouneau. « L'absence de concertation a été vécue comme une véritable trahison », explique le président du Comité régional des pêches. Le sujet est sensible pour les professionnels de la mer qui estiment que ces nouvelles implantations tendent à réduire leurs espaces de travail.

« Nous avons simplement acté notre volonté d'accueillir un nouveau parc, cette fois éolien flottant. La contrainte énergétique nous oblige. Comme nous l'avons toujours fait, nous allons maintenant entrer en concertation et négociation avec l'Etat comme avec les pêcheurs », tente de rassurer Christelle Morençais, la présidente des Pays de la Loire.

Inauguré en septembre dernier par Emmanuel Macron sur fond de crise énergétique, le parc de Saint-Nazaire (80 éoliennes pour une puissance de 480 mégawatts), attribué en 2012, est le premier à entrer en service. Une dizaine sont en cours de construction et d'autres suivront. Au rythme d'un par an, selon les prévisions.

« Sous conditions »

Face à l'arrivée de ces parcs, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), dans sa position rendue publique en 2015, ne se disait « pas opposé aux installations de production d'énergie marine renouvelable (EMR), mais sous certaines conditions ». Réclamant une planification stratégique, un développement maîtrisé des EMR et la garantie d'une coexistence des projets éoliens avec des activités de pêche, le comité a toujours souhaité « être acteur plutôt que de subir ».

En réalité, sur les différentes façades maritimes, les comités régionaux des pêches, compétents sur les projets locaux, ont souvent été contre les parcs, entamant, selon les sites, des actions en justice, des manifestations (en mer ou à terre) mais, à chaque fois, des négociations. « Nous sommes des acteurs économiques et avons toujours souhaité faire



Le parc de Saint-Nazaire a été inauguré en septembre dernier par Emmanuel Macron. Photo AFP

partie des discussions. Mais les professionnels de la pêche ont le sentiment que leur activité devient la variable d'ajustement d'une occupation de la mer. Nos activités doivent être reconnues et respectées », défend José Jouneau, par ailleurs représentant éolien du CNPMM.

Les professionnels de la mer estiment que ces nouvelles implantations [d'éoliennes] tendent à réduire leurs espaces de travail.

De la Bretagne (avec le parc de Saint-Brieuc) à la Normandie (avec celui de Dieppe-Le Tréport), des oppositions sont tenaces. Devant la carte marine de la Manche Est incluant toutes les zones de protection apparues ces dernières années (extraction de granulats, immersion de sédiments, directive habitat faune flore...), Dimitri Rogoff, le président

du Comité régional des pêches de Normandie, reste perplexe. Avec trois parcs en construction et deux en projet, la région normande voit ses espaces de pêche directement impactés.

5 % de l'espace maritime

« A terme, en Manche Est, en comprenant les côtes anglaises qui nous sont désormais interdites, nous allons enregistrer une perte de 30 % de notre espace de travail », affirme le responsable normand. « Avant, poursuivait-il, nous étions dans un périmètre continu de liberté. Aujourd'hui, nous avons un espace de travail complètement morcelé et contraint. L'arrivée des parcs éoliens vient encore rajouter des restrictions. C'est du mitage. Les enjeux industriels passent au-dessus des enjeux de la pêche. » Avec plus de 4.000 bateaux (5.800 en 2000) et 13.000 marins, la filière affichait en 2020 quelque 567 millions de chiffre d'affaires (vente des produits de la pêche fraîche débarquée). Constatant le retard français en matière d'énergie renouvelable, Jules Nyssen, le tout nouveau président

du Syndicat des énergies renouvelables (SER), plaide, lui, pour une accélération du développement de l'éolien en mer. « Avec 3,5 gigawatts, nous sommes loin des 40 GW annoncés par le président de la République pour 2050. Tout le monde doit se mobiliser et ne pas se dire qu'on a le temps. Nous devons atteindre une capacité de 18 GW en 2035 », insiste-t-il. Loin d'être opposé à la pêche, le SER réclame concertation et planification. « Il n'est pas question d'exclure les marins-pêcheurs, des solutions existent en fonction des zones de pêche », poursuit Jules Nyssen.

L'objectif « d'une cinquantaine de parcs », affirmé par le chef de l'Etat, fait déjà réagir le représentant du Comité national des pêches maritimes. « Oui, ça fait peur. Même si ça ne totalise que 5 % de l'espace maritime, ces espaces représentent des zones impactantes pour la pêche », alerte José Jouneau. Au Sénat, la discussion du projet de loi d'accélération des énergies renouvelables vient de commencer, alors que se tiennent mardi et mercredi, à Lille, les Assises de l'économie de la mer. ■

La Normandie inquiète pour son « or blanc »

Avec cinq parcs éoliens au large des côtes normandes, les professionnels redoutent, demain, une pêche plus difficile des coquilles Saint-Jacques.

Entre Barfleur (Manche) et le cap d'Antifer (Seine-Maritime), la baie de Seine abrite le gisement de coquilles Saint-Jacques le plus important d'Europe. Aujourd'hui, rien sur la mer n'émerge. Demain, pas moins de cinq parcs éoliens, devraient occuper l'espace maritime. A Courseulles-sur-Mer (Calvados), à Fécamp et à Dieppe-Le Tréport (Seine-Maritime), des champs d'éoliennes vont apparaître à l'horizon, dès 2023 pour Fécamp. Pas moins de 200 machines sur ces trois zones, sans oublier les deux futurs parcs dans la zone appelée « Centre Manche », au large de Barfleur (Manche).

Dans les ports normands, l'inquiétude est grande. Sur près de 200 km², les trois parcs déjà lancés risquent de perturber la récolte de « l'or blanc » de la région. La coquille Saint-Jacques y représente plus de 50 % du chiffre d'affaires de la pêche et de nombreux bateaux sont dépendants à plus 70 % de sa collecte. « Il y aura des contraintes même si l'on nous dit aujourd'hui que l'on pourra travailler à l'intérieur de ces parcs. Ça risque d'être du gymkhana », anticipe Dimitri Rogoff, président du Comité régional des pêches.

Pour cette saison (d'octobre à mai), la coquille bat une fois de plus des records d'abondance. Chargé d'évaluer les deux principaux gisements français, celui de la baie de Seine et celui de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), au large des côtes bretonnes, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) parle même d'une « situation exceptionnelle ». La biomasse totale exploitable est esti-

mée à plus de 105.000 tonnes en baie de Seine. En Bretagne, le gisement atteint déjà 46.000 tonnes, soit 5 % de plus qu'en 2021, mais pourrait atteindre 63.000 tonnes à la fin de l'année 2022. Là aussi, le très contesté parc éolien de Saint-Brieuc se trouve au cœur du gisement.

« Le flou prédomine »

« Dans les réunions, on entend dire que les gros bateaux ne pourront pas y aller, que l'on ne pourra pas pêcher la nuit ou par mauvais temps. Certains professionnels disent déjà qu'ils n'iront pas. Rien n'est encore fixé et le flou prédomine mais on sait que cela imposera une nouvelle façon de travailler », poursuit Dimitri Rogoff.

Sur près de 200 km², les trois parcs déjà lancés risquent de perturber la récolte, craignent les pêcheurs.

Face aux risques d'accidents, toujours possibles, le monde de la pêche à la coquille, avec 300 chalutiers engagés, attend, avec impatience, de connaître les futures règles imposées par les affaires maritimes.

Face aux 64 éoliennes de Courseulles-sur-Mer, aux 71 de Fécamp et aux 62 de Dieppe-Le Tréport (encore attaquées devant la justice), le comité des pêches de Normandie n'a pas toujours bénéficié des études demandées et des retours d'expériences voulus. « On est loin de savoir comment la mer va digérer tout ça. Pour la coquille Saint-Jacques, nous avons au moins obtenu un suivi par l'Ifremer. Un arrêté préfectoral le stipule, heureusement », se félicite le responsable des pêches de Normandie. — P.L.

En Occitanie, les futures éoliennes font des vagues

Deux fermes pilotes d'éoliennes offshore, qui doivent être installées en 2023 et 2024, suscitent déjà l'opposition de pêcheurs et plaisanciers.

Hubert Vialatte
— Correspondant à Montpellier

Les éoliennes offshore créent des remous en Occitanie, qui découvre ces géants des mers. Deux fermes pilotes seront installées en 2023 et 2024 au large de quatre communes de l'Aude et des Pyrénées-Orientales : EFGL (Eolienne flottante marine au golfe du Lion), porté par Engie, et EolMed, porté par Quadran Energies Marines. Un premier parc éolien commercial, d'une capacité de 250 mégawatts, est prévu par l'Etat à partir de 2028. Le projet est défendu par toutes les collectivités.

Malgré les concertations, les acteurs de la pêche s'estiment lésés. Sur la méthode, d'abord : « Nous avons cru que notre avis comptait, mais ce n'était pas le cas. Les éoliennes en mer nous ont été imposées », tempête Manuel Martinez, président du Syndicat des petits pêcheurs d'Occitanie. Sur les risques à venir, ensuite : « Nous ne sommes pas contre les éoliennes, mais nous n'avons pas pris le temps d'évaluer leur influence sur les poissons », lâche Paul Gros, ex-président de la Socomap (Société coopérative des marins pêcheurs) du Grau-du-Roi (Gard).

Sur une vision de la mer, enfin : « Les fermes pilotes sont chacune composées de trois éoliennes. Quand il y en aura vingt-cinq, voire cinquante, la faune marine sera davantage impactée », complète Jacques Andrieu, vice-président du comité Occitanie de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches.

En plus de réduire la zone de pêche, les éoliennes flottantes impacteront, d'après eux, la faune et la flore. « Elles sont sources de nuisances sonores, ce qui fait fuir les poissons », souligne Paul Gros. Les courants marins, la faune et la flore seraient aussi perturbés par les câbles qui acheminent l'électricité. « Le système d'ancrage des éoliennes en mer fonctionne avec des chaînes de 200 kg qui vont détériorer les fonds marins », pointe Manuel Martinez.

Risques sur la biodiversité

Pour prévenir des risques sur la biodiversité, la société Qair (qui fait partie du groupement EolMed) expérimente depuis 2021 la bouée Eolbio, qui consiste à tester les panneaux métalliques qui équiperont les flotteurs des éoliennes. « L'objectif est de quantifier l'impact de l'implantation d'un parc éolien flottant sur la biomasse marine », indique le Pôle de

compétitivité Mer Méditerranée. Les éoliennes en mer inquiètent aussi les plaisanciers, dans le cas où il leur serait interdit de naviguer entre les éoliennes. « Les éoliennes se situent à plus de seize kilomètres des côtes, à l'écart des zones de pêche côtières et des activités de plaisance », tempère EFGL. Le projet EFGL, conçu en partenariat avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, intègre « des mesures de suivis innovantes (radar, vidéo, télémétrie) », indique la société. Jacques Andrieu demande pour sa part la mise en place de mesures compensatoires, avec « la création de zones de récifs artificiels sur la côte ». ■

200

KILOS

Le poids du système d'ancrage des éoliennes en mer.